



# BULLETIN D'INSCRIPTION

## SÉMINAIRE GESTION DE PATRIMOINE 2026

Nom : .....

Prénom : .....

Société : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Passeport N° : .....

Valable jusqu'au .....

### Je désire partager ma chambre avec :

Nom : .....

Prénom : .....

Passeport N° : .....

Valable jusqu'au .....

Ville de départ :

PARIS CDG

Je ne souhaite pas réserver les vols

Je souhaite ajouter des pré-post acheminements de province (*tarif sur demande, nous consulter*)

Mentionner la ville de départ souhaitée : .....

Type de voyage souhaité :

**Séminaire CEP GESTION DE PATRIMOINE à Carthagène & Baru en Colombie** du 27/11 au 05/12/2026 - 9 jours / 7 nuits

Post-Séminaire **Circuit n°1 Région du Café & Bogota** du 04/12 au 10/12/2026 - 7 jours / 5 nuits

Post-Séminaire **Circuit n°2 Medellin & Bogota** du 04/12 au 10/12/2026 - 7 jours / 5 nuits

Post-Séminaire **Séjour au Sofitel Barù** de 3 nuits du 04/12 au 08/12/2026 - 5 jours / 3 nuits

En Chambre Beach Front vue mer

En Junior Suite Garden\*

(\*Nombre de suites limitées, l'attribution se fera par ordre d'inscription)

Post-Séminaire **Séjour à l'hôtel Las Islas** de 3 nuits du 04/12 au 08/12/2026 - 5 jours / 3 nuits

En Bungalow terrestre avec piscine privée

En bungalow dans les arbres avec Jacuzzi

**ORGANISATEUR :** TRAVEL & VOUS – 39 avenue Valioud SAINTE FOY LES LYON 69110 SAINTE FOY LES LYON

**TRANSPORT\* :**

Vos différents plans de vols réservés sous réserve de modification de la part de la compagnie :

**Compagnie régulière Avianca au départ de Paris CDG :**

Vendredi 27 Novembre 2026	AV229	PARIS CDG/BOGOTA	09H30-14H35
Vendredi 27 Novembre 2026	AV9552	BOGOTA/CARTHAGENE	15h45-17H15
Vendredi 04 Décembre 2026	AV8453	CARTHAGENE/BOGOTA	12H20-13H50
Vendredi 04 Décembre 2026	AV228	BOGOTA/PARIS CDG	15H15-07H30+1 (arrivée le 05/12/26)

**Et Compagnie régulière Air France/KLM au départ de Paris CDG :** *(pré-post acheminements possibles de province sur demande avec supplément)*

Vendredi 27 Novembre 2026	AF1249	PARIS CDG/AMSTERDAM	07H10-08H35
Vendredi 27 Novembre 2026	KL741	AMSTERDAM/CARTHAGENE	09h35-17H35 <i>(escale technique d'environ 1h15 à Bogota)</i>
Vendredi 04 Décembre 2026	KL741	CARTHAGENE/AMSTERDAM	18H55-10H45+1 (arrivée le 05/12/26)
Samedi 05 Décembre 2026	KL1407	AMSTERDAM/PARIS CDG	12H25-13H40

Pour le Post voyage de 3 nuits en séjour :

**Compagnie régulière Avianca au départ de Paris CDG :** *(pré-post acheminements possibles de province sur demande avec supplément)*

Vendredi 27 Novembre 2026	AV229	PARIS CDG/BOGOTA	09H30-14H35
Vendredi 27 Novembre 2026	AV9552	BOGOTA/CARTHAGENE	15h45-17H15
Lundi 07 Décembre 2026	AV8453	CARTHAGENE/BOGOTA	12H20-13H50
Lundi 07 Décembre 2026	AV228	BOGOTA/PARIS CDG	15H15-07H30+1 (arrivée le 08/12/26)

**Ou Compagnie régulière Air France/KLM au départ de Paris CDG :** *(pré-post acheminements possibles de province sur demande avec supplément)*

Vendredi 27 Novembre 2026	AF1249	PARIS CDG/AMSTERDAM	07H10-08H35
Vendredi 27 Novembre 2026	KL741	AMSTERDAM/CARTHAGENE	09h35-17H35 <i>(escale technique d'environ 1h15 à Bogota)</i>
Lundi 07 Décembre 2026	KL745	CARTHAGENE/AMSTERDAM	18H55-10H45+1 (arrivée le 08/12/26)
Mardi 08 Décembre 2026	KL1407	AMSTERDAM/PARIS CDG	12H25-13H40

Pour le Post voyage de 5 nuits en circuits :

**Compagnie régulière Avianca au départ de Paris CDG :** *(pré-post acheminements possibles de province sur demande avec supplément dans ce cas, le transport pourra se faire sur la compagnie Air France/KLM)*

Vendredi 27 Novembre 2026	AV229	PARIS CDG/BOGOTA	09H30-14H35
Vendredi 27 Novembre 2026	AV9552	BOGOTA/CARTHAGENE	15h45-17H15
Samedi 09 Décembre 2026	AV228	BOGOTA/PARIS CDG	15H15-07H30+1 (arrivée le 10/12/26)

Taxes surcharges carburant & Taxes d'aéroport incluses et révisables jusqu'à 21 jours du départ : 397 € par personne avec Air France et 630 € par personne avec Avianca

Politiques des bagages sur Avianca & AF / KLM\* :

Chaque passager peut transporter un bagage à main (40x30x15cm) + un bagage cabine de (55x35x25cm, 12kg maximum) + un bagage en soute de 23kg maximum (20kg/maximum pour les participants ayant souscrit un post voyage circuit incluant des vols internes).

\*sous réserve de modification de la part de la compagnie

**HÉBERGEMENT :** **Carthagène : Hôtel OSH 5\*** en chambre double (1 grand lit) ou twin (2 lits queen size)

**Baru : Sofitel Baru 5\*** en chambre double (1 grand lit)

**Post séminaire séjour à Baru : Sofitel Baru 5\* ou Las Islas 5\*** (selon votre choix)

**Post séminaire circuit :** hébergements selon programmes joints

**RESTAURATION :** **Formule en Pension Complète** (1 eau ou soft + 1 bière aux déjeuners & 1 eau + ¼ de vin aux diners) **sur le Séminaire**

**Formule en Demi-pension** (petit-déjeuner + diner hors boisson) **durant le séjour balnéaire à Baru**

**Formule en Pension complète** (1 eau ou soft + 1 bière aux déjeuners & 1 eau + ¼ de vin aux diners) **durant les circuits**

**ASSURANCES** (Vivement conseillée): **ASSURINCO N°01050018** (assurance avant et après votre séjour) - **MUTUAIDE Assistance contrat N°8794** (assistance sur place)

L'assurance MULTIRISQUE (contrat d'assurance n°01050018) a pour objectif de vous garantir à l'occasion et au cours de votre voyage en cas d'annulation ou d'interruption totale de séjour, en cas de départ ou de retour manqué et en cas de perte, de vol ou de dommages de vos bagages, prise en charge hospitalisation et rapatriement & responsabilité civile vie privée à l'étranger.

**MULTIRISQUE**

**Demandée par le client**

**Refusée par le client**

Si refusée, merci de nous indiquer les informations de votre assurance :

Assureur (nom) ..... N° de police ..... Contrat joint

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

**FORMALITÉS – Police – Santé - pour les ressortissants français:**

**POLICE :**

Pour voyager en Colombie un passeport valable 6 mois après la date retour est requis. Formulaire d'immigration à remplir en ligne 72h avant le départ sur le site :

<https://apps.migracioncolombia.gov.co/pre-registro/fr>

*Les ressortissants étrangers ou bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.*

**SANITAIRES :**

Aucun vaccin n'est obligatoire. Dans tous les cas, une mise à jour de votre carnet de vaccination (DTPolio, Hépatite, Typhoïde, ...) est fortement recommandée comme pour tout voyage. Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre médecin traitant.

Ordonnance : si vous emmenez avec vous un traitement médical, il est impératif d'avoir l'ordonnance du médecin correspondante traduite en anglais et datant de moins de 3 mois.

TRAVEL & VOUS informe le client des diverses formalités administratives et sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (passeport, visa, certificat de vaccination...). Leur accomplissement et les frais en résultant incombent aux voyageurs. Les informations précitées sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat et sont susceptibles de modification (passeport, tests, vaccins...).

TRAVEL & VOUS ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences de l'inobservation par le client des formalités d'entrée requises (policières ou sanitaires), ni de la présentation des documents requis et mentionnés sur le contrat de voyage.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de manquement à ces obligations.

En conséquence, afin d'éviter tout désagrément pendant votre voyage, TRAVEL & VOUS recommande de voyager avec un passeport dont la validité doit correspondre à celle demandée par le pays de destination.

Nous vous conseillons de vous tenir informés de leur évolution jusqu'au jour du départ, en consultant notamment les sites :

<https://www.pasteur.fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/colombie/#entree>

Vous pouvez également vous renseigner sur les recommandations de santé du ministère français de la santé sur le site <http://www.sante.gouv.fr>.

Nous vous conseillons également de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Les prix indiqués sont établis au 13/02/2026.

Révision des prix : Conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours du départ et sont établis en fonction des conditions économiques, financières ainsi que des lois et réglementation en vigueur à ce jour.

Le prix reste soumis aux modifications éventuelles des tarifs aériens (dus à des facteurs internationaux non connus à ce jour), des prestations terrestres (dus à l'instauration de taxes non connues à ce jour) et de la variation de la monnaie si la partie terrestre est achetée dans une devise étrangère.

Les modalités de révision de prix sont déterminées par les conditions générales.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTES (Cf programme joint).

*En fonction des horaires arrivée/départ et de certains impératifs locaux, l'ordre des visites indiqué aux programmes pourra être modifié, mais toutes celles mentionnées seront assurées ou remplacées.*

CONDITIONS D'ANNULATION (cf « Conditions Générales de Vente »).

TARIFICATION	Prix par personne €	Supp. Chambre Individuelle	Quantité	MONTANT
<b>SÉMINAIRE EN COLOMBIE à Carthagène - Du 27 novembre au 05 décembre 2025</b>				
Forfait au départ de PARIS Tarif Participant	5 380 € TTC	1 200 €		
Forfait au départ de PARIS Tarif Accompagnant	4 980 € TTC			
Forfait Hors aérien Tarif Participant	4 210 € TTC			
Forfait Hors aérien Tarif Accompagnant	3 810 € TTC			
Pré-post acheminements depuis la province sur demande		Sur demande		
Supplément chambre vue mer pour 4 nuits à Baru (nombre limité)	150 €	150 €		
Supplément en Junior Suite pour 4 nuits à Baru (nombre limité)	900 €	900 €		
<b>POST SEMINAIRE / CIRCUIT DECOUVERTE DE LA COLOMBIE</b>				
<b>CIRCUIT N°1 REGION DU CAFE &amp; BOGOTA en pension complète - 7 jours / 5 nuits - Du 04 au 10 Décembre 2026</b>				
Forfait participant ou accompagnant	2 500 €	500 €		
<b>CIRCUIT N°2 MEDELLIN &amp; BOGOTA en pension complète - 7 jours / 5 nuits - Du 04 au 10 Décembre 2026</b>				
Forfait participant ou accompagnant	2 300 €	500 €		
<b>POST SEMINAIRE / SEJOUR BALNEAIRE, suggestion de deux Hôtel 5* au choix :</b>				
<b>SEJOUR N°1 SOFITEL BARU 5* - 5 jours / 3 nuits - Du 04 au 08 Décembre 2026</b>				
Chambre Beach Front vue mer	1 600 €	1 300 €		
Suite Junior	1 930 €	1 630 €		
<b>SEJOUR N°2 LAS ISLAS 5* - 5 jours / 3 nuits - Du 04 au 08 Décembre 2026</b>				
Bungalow terrestre avec Piscine privée	1 600 €	1 240 €		
Bungalow dans les arbres avec Jacuzzi	1 580 €	1 220 €		
<b>Assurance ASSURINCO</b>				
Contrat Assistance N° 8794 / Contrat Assurance N°01050018	4% du prix total du voyage			
<b>TOTAL DOSSIER</b>				

**Afin de confirmer votre réservation, nous vous demandons de nous retourner à [info@traveletvous.com](mailto:info@traveletvous.com)**

- un exemplaire du bulletin d'inscription signé (**6 pages**), accompagné d'un acompte de 50% avant le 15/04/2026.
- la copie de votre passeport

**Modalités de règlement :**

- Par virement bancaire à TRAVEL & VOUS : IBAN FR76 1780 6008 6904 1870 9196 453 - Code BIC AGRIFRPP878 (préciser le nom du participant principal)

**Règlement du solde avant le 28/09/2026.**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, MERCI DE CONTACTER :**

Anne-Sophie LONGELIN au 06.17.99.89.81 ou Lou ENGUERRAND au 09.78.45.10.87

[Info@traveletvous.com](mailto:Info@traveletvous.com)

La signature du présent contrat entraîne l'acceptation de toutes les conditions énoncées ci-dessus. Ce contrat entre en vigueur dès réception d'un exemplaire signé et de votre acompte. Toutes mentions ajoutées à ce contrat, annulent celui-ci.

**Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.**

L'agence se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, d'annuler le contrat et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Je soussigné (nom, prénom) ..... agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de voyages en annexe, d'avoir été informé des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») de la nécessité de les consulter régulièrement jusqu'au départ et avoir reçu la brochure et/ou devis, proposition, programme de l'organisateur mentionné ci-dessus ainsi que les conditions de garantie des assurances souscrites et le document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites. Toute défaillance constatée par le client dans le déroulement du voyage doit, dans la mesure du possible, faire l'objet, à l'initiative du client, d'une constatation sur place auprès de nos guides, et représentants locaux. Dans le cas où une éventuelle problématique aurait été résolue et jugée insatisfaisante par les clients, après avoir saisi le service clients de l'agence et à défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

Le vendeur :

Pour le client : « Lu et approuvé » (mention manuscrite)

Le : ..... / ..... / 2026

Signature :

Le : ..... / ..... / 2026

Signature :

# Conditions générales de vente

Le présent contrat est soumis aux articles R. 211-3 à R. 211-11 du Code de tourisme

## ARTICLE 1 – PORTEE DES CONDITIONS GENERALES

- 1-1** Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1er avril 2023 et sont applicables sauf convention particulière.
- 1-2** Dans le cas où l'une des dispositions des conditions générales de vente serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.
- 1-3** Sont également applicables à l'offre et à la fourniture des prestations, selon des modalités identiques aux présentes conditions générales, les conditions spécifiques des Partenaires mentionnés sur le descriptif de la prestation et sur la confirmation de réservation. L'acte d'achat et/ou de réservation signifie l'acceptation des conditions spécifiques des partenaires.

## ARTICLE 2 - FORMATION DU CONTRAT

**2-1 Application des conditions générales :** Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations offertes par TRAVEL & VOUS suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont consultables sur le présent contrat de réservation.

**2-2 Réservation :** Toute réservation est ferme et définitive sauf annulation dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes conditions générales de vente.

**2-3 Confirmation écrite :** TRAVEL & VOUS s'engage à confirmer au client, par écrit électronique ou à défaut par écrit papier, au plus tard avant le début des prestations commandées, la teneur des prestations commandées ainsi que les conditions générales de vente, l'adresse à laquelle il peut présenter ses réclamations et les conditions relatives aux garanties commerciales dont il bénéficie.

## ARTICLE 3 – PRIX – REGLEMENT – REVISION DU PRIX

**3-1 Prix :** Les prix sont indiqués en Euros, TVA comprise. Des taxes locales additionnelles payables sur place peuvent être imposées par les autorités locales (taxe touristique, taxe de séjour, ...) et sont à la charge du client.

**3-2 Règlement :** Pour les réservations de produits packagés de types « activités, services et forfaits touristiques », 30 % de la somme totale des prestations sélectionnées seront payables à la réservation et le solde 60 jours avant le début des dites prestations. Pour la réservation de produit à l'unité de type « activité ou service », la somme totale de la prestation sélectionnée sera payable à la réservation.

Le règlement d'acompte doit intervenir sous un délai de 15 jours maximum après la réception du contrat de réservation, passé ce délai, la réservation sera considérée comme caduque. Le paiement des prestations commandées peut s'effectuer par virement bancaire, en espèces ou par chèques à l'ordre de TRAVEL & VOUS. Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la prestation touristique au plus tard 60 jours avant le début de la prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais d'annulation ainsi qu'il est indiqué à l'article 8 ci-après.

**3-3 Révision du Prix :** Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par TRAVEL & VOUS

après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L. 211-12 du Code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. Les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres. En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

## ARTICLE 4 - CONDITIONS DE RÉALISATION DES PRESTATIONS

**4-1** La durée de chaque prestation est celle stipulée sur le contrat de réservation. Le client ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation. Pour la bonne réalisation de certaines prestations, le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées ou contacter directement le prestataire.

**4-2 Produits, activités et forfaits touristiques :** Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. En cas de retard et sans manifestation de la part du client au sujet de son heure d'arrivée, la réservation est garantie à la discrétion du prestataire. En cas d'obligation par le prestataire de ne pas attendre les clients retardataires, un report d'activité sera proposé au client. Il peut advenir que certaines activités proposées par les prestataires soient supprimées notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure, de séjour hors saison touristique, ou lorsque le nombre de participants requis pour la réalisation de l'activité n'est pas atteint. L'annulation d'une activité pour un cas de force majeure ou en raison du comportement d'un tiers au contrat ne saurait en tout état de cause entraîner un quelconque dédommagement au profit du client par TRAVEL & VOUS.

**4-3 Transport aérien :** le contrat indique la nature du vol prévu (vol régulier, ou vol charter et Low cost, dit « spécial »), ces vols pouvant donner lieu à des escales. Les pré et post acheminements font l'objet de mentions séparées au contrat et ne sont pas toujours possibles. Durée du voyage : les durées indiquées Paris/Paris ne correspondent pas au nombre de jours passés à destination, mais bien au nombre de nuitées incluses dans le voyage, transport compris. Des modifications d'heures et de dates peuvent intervenir tant au départ qu'à l'arrivée, imposées par les Compagnies Aériennes et entraînant un écourtement ou une prolongation des premier et dernier jour du voyage. Les horaires des vols charters ne sont communiqués par contrat que quelques jours avant le départ, par tous moyens (fax, e-mail, téléphone), ne sont pas contractuellement garantis et peuvent être modifiés, même après confirmation. En cas de retard ou d'allongement du temps de transport dus au transport aérien, TRAVEL & VOUS interviendra auprès de la Compagnie Aérienne pour qu'elle prenne en charge les frais d'hébergement et de restauration. Bagages : TRAVEL & VOUS vous conseille de ne placer ni bijoux, ni objets de valeurs (appareil photos, caméscopes, papiers personnels ; etc.) ni médicaments dans vos bagages enregistrés pour voyager en soute. Dans le cas contraire, nous vous conseillons d'effectuer une déclaration spéciale d'intérêt auprès de la compagnie aérienne lors de l'enregistrement. En cas de perte, de livraison tardive ou d'avarie de bagages, n'oubliez pas de faire dès votre arrivée une déclaration auprès de la compagnie aérienne concernée et au plus tard 7 jours (avarie) et 21 jours (retard) à compter du jour où le bagage aurait dû vous être délivré. Vous devrez fournir en sus de cette déclaration : les billets d'avion, le billet d'enregistrement des bagages et le devis de remplacement ou de réparation. Dans ces cas, la compagnie aérienne est responsable des dommages, en vertu de la Convention de Montréal du 28 mai 1999, qui comporte des limitations de garantie. Nous attirons votre attention sur le fait que nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables des objets oubliés lors de votre séjour et que nous ne nous chargeons pas de leur recherche et rapatriement. Leur surveillance incombe aux clients. D'autre part, nous ne pouvons être tenus pour responsables de la confiscation lors des contrôles de sûreté aéroportuaires des objets considérés comme dangereux.

**4-4 Hébergement :** La liste des noms d'hébergements (hôtels ou bateaux) donnée à titre indicatif n'est donc pas définitivement fixée lors de la signature du contrat de voyages, qui oblige TRAVEL & VOUS uniquement quant à la catégorie et la localisation de l'hébergement. Le client est informé que la catégorie de son hébergement est mentionnée par référence aux normes locales de la destination fixées par les autorités touristiques compétentes. Chambre individuelle : toute personne voyageant seule se verra logée en chambre individuelle et devra s'acquitter d'un supplément lors de la conclusion du contrat. Les chambres individuelles sont traditionnellement plus exigües, en nombre limité et parfois moins bien situées dans l'hôtel. Chambre double : elle comporte deux lit jumeaux (« chambre » twin »), et parfois un lit double. Chambre triple ou quadruple : cette possibilité n'est pas disponible dans tous les pays et le client en sera informé avant de conclure le contrat. Dans la plupart des hôtels, les chambres triple et quadruple correspondent à une chambre double avec un ou deux lits d'appoint (parfois lit de camp ou lit pliant)

supplémentaire le plus souvent destinés à des enfants : la surface et le confort initialement prévus pour deux personnes en seront réduits d'autant. Occupation des chambres : selon les usages de l'hôtellerie internationale, les clients doivent libérer leur chambre avant midi le jour du départ et quelle que soit l'heure du départ. A l'arrivée, les chambres sont attribuées à partir de 14h00, quelle que soit l'heure d'arrivée. Premier service : il s'agit du premier service de restauration assuré dans le cadre du voyage fourni par TRAVEL & VOUS et il ne s'agit donc pas des repas inclus dans le coût des prestations offertes par la Compagnie Aérienne. Dernier service : il s'agit du dernier service de restauration assuré dans le cadre du voyage fourni par TRAVEL & VOUS et il ne s'agit donc pas des repas inclus dans le coût des prestations offertes par la Compagnie Aérienne. Pourboires : les pourboires aux guides et aux chauffeurs n'est jamais inclus dans le prix sauf indication contraire, et sont laissés à l'appréciation des clients. Certains professionnels sont principalement rémunérés grâce aux pourboires récoltés en fin de circuit, mais peuvent l'annoncer en début du circuit selon les usages locaux.

#### ARTICLE 5 - SUPPLÉMENTS ET MODIFICATIONS PAR LE CLIENT

Toute prestation non prévue dans le forfait doit être réglée sur place. Le client ne peut, sauf accord préalable de TRAVEL & VOUS, modifier le déroulement de son séjour. Les frais de modifications non acceptées restent entièrement à la charge du client.

#### ARTICLE 6 - CESSION DU CONTRAT PAR LE CLIENT

Le client peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer la prestation. Dans ce cas le client est tenu d'informer TRAVEL & VOUS de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard sept jours avant le début de la prestation. La cession du contrat doit s'effectuer à prix coûtant. Le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

#### ARTICLE 7 - MODIFICATION PAR TRAVEL & VOUS D'UN ÉLÉMENT SUBSTANTIEL DU CONTRAT

Lorsqu'avant la date prévue du début de la prestation, TRAVEL & VOUS se trouve dans l'obligation d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le client peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par TRAVEL & VOUS par tous moyens :

-soit résilier son contrat et obtenir, sans pénalités, le remboursement immédiat des sommes versées.  
-soit accepter la modification ou la substitution de prestations proposée par TRAVEL & VOUS, un avenant au contrat précisant les modifications apportées étant alors signé par les parties. Si la prestation de substitution est moins chère que la prestation commandée, le trop-perçu sera restitué au client après la prestation.

#### ARTICLE 8 - ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

**8-1** En cas d'annulation partielle, le tarif pourra être revu à la hausse ou à la baisse selon les prestations, et l'attribution des gratuits pourra en être modifiée. Toute annulation totale ou partielle doit être notifiée directement au service groupes soit par mail du lundi au vendredi hors jours fériés : [info@traveletvous.com](mailto:info@traveletvous.com) TRAVEL & VOUS, 39 avenue Valioud – 69110 SAINTE FOY LES LYON.

Une annulation envoyée directement aux prestataires touristiques ou aux guides ne sera pas considérée comme valable et restera due en totalité.

Tout dossier validé par un contrat engage le client.

En cas d'annulation totale du fait du client, les frais d'annulation tels que définis dans l'article 8-2 s'appliquent.

En cas d'annulation totale ou partielle par le client, TRAVEL & VOUS appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après fixées.

Si le client a contracté une assurance-annulation : il convient de se reporter aux conditions de remboursement prévues dans le contrat d'assurance.

#### 8-2 Produits, activités et forfaits touristiques

##### **Totalité du groupe**

Délai constaté avant le début du séjour ou de la prestation

Individuels au sein d'un groupe

De la signature du contrat jusqu'à D-180 : 10% de frais d'annulation

Entre 180 et 120 jours avant le départ : 25% de frais d'annulation du montant total du package HT

Entre 119 et 90 jours avant le départ : 50% de frais d'annulation du montant total du package HT

Entre 89 et 60 jours avant le départ : 75% de frais d'annulation du montant total du package HT

Moins de 60 jours avant le départ : 100% de frais d'annulation du montant total du package TTC

Tout changement de noms et prénoms après émission peuvent engendrer des frais équivalents aux frais réels avec un minimum de 150 € par billet. Les compagnies aériennes ne remboursent pas la YQ (surcharge carburant) en cas d'annulation après émission.

##### **Attention : Tout billet émis est non remboursable.**

Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement. Il est entendu que les pénalités ainsi retenues seront reversées aux prestataires respectifs. Dans tous les cas, TRAVEL & VOUS conservera sa rémunération. Les activités liées à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation de 7 jours applicable à la vente à distance. Dans tous les cas, le montant de l'assurance annulation souscrite et les visas et leurs frais de gestion ne sont jamais remboursables.

Dans le cas d'une annulation partielle d'un groupe ayant pour incidence de modifier la tranche tarifaire correspondante au nombre minimum de participants, l'ensemble du groupe sera ajusté sur cette nouvelle base tarifaire. Si le nombre final de participants devait être inférieur à 100, le groupe serait considéré comme annulé et les sommes versées préalablement resteraient acquises à TRAVEL & VOUS.

Aucun remboursement ne peut intervenir si vous ne vous présentez pas aux heures et lieux mentionnés sur la convocation de départ.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non présentation du voyageur au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

#### ARTICLE 9 – ANNULATION DU FAIT DE TRAVEL & VOUS

**9-1** Lorsqu'avant le début de la prestation, TRAVEL & VOUS annule la prestation, il doit en informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par TRAVEL & VOUS. En cas de force majeure, l'article L. 211-13 du Code du tourisme précise que le voyageur peut obtenir le remboursement intégral des paiements effectués, mais il ne peut prétendre à aucune indemnité compensatrice.

**9-2** Dispositions particulières concernant certains types de prestations qui requièrent un nombre minimum de participants

L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour certains types de prestations (excursions, assurance...). Dans ce cas, TRAVEL & VOUS restitue la totalité des sommes versées correspondantes. Cette éventualité ne saurait intervenir moins de 24 heures avant le début de la prestation.

## ARTICLE 10 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part de TRAVEL & VOUS.

## ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

**11-1** TRAVEL & VOUS qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente.

**11-2** Les programmes de TRAVEL & VOUS dépendent des jours et heures d'ouverture des différents monuments, musées et établissements. En cas de fermeture imprévue, TRAVEL & VOUS ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable pour la non-réalisation d'un programme qui n'est pas dû à son propre fait.

**11-3** TRAVEL & VOUS ne peut être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées ou du non-respect total ou partiel des obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente, en présence de cas fortuits, de cas de force majeure, de mauvaise exécution ou de fautes commises par le client, ou de faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers étranger à la fourniture des prestations.

**11-4** En aucun cas, TRAVEL & VOUS ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

## ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE

**12-1** On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit les voyageurs, soit TRAVEL & VOUS ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, de l'exécution d'une ou de prestation(s), d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le contrat. Il en sera notamment ainsi en matière de conditions climatiques (intempéries, tempêtes...), des conditions hydrologiques (crues, inondations...), fermeture d'établissements, et géographiques.

**12-2** La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations des présentes affectées par ce dernier et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. TRAVEL & VOUS se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si TRAVEL & VOUS se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

## ARTICLE 13 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, TRAVEL & VOUS met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, TRAVEL & VOUS a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « mentions légales », accessible à l'adresse suivante : [www.travetvous.com](http://www.travetvous.com) et sur demande auprès de TRAVEL & VOUS.

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, il lui suffit de s'adresser au Délégué à la Protection des Données de TRAVEL & VOUS.

## ARTICLE 14 - ILLUSTRATIONS GEOGRAPHIQUES

Les photos présentées sur nos supports de documentation ne sont aucunement contractuelles.

## ARTICLE 15 - RÉCLAMATIONS / LITIGES

**15-1** Toute réclamation relative à une prestation délivrée sous la responsabilité de TRAVEL & VOUS dans le cadre de l'exécution du contrat de séjour conclu avec le client doit être faite soit à TRAVEL & VOUS durant le séjour, soit adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à TRAVEL & VOUS, dans les 10 jours suivants la date de réalisation de la prestation, à l'adresse suivante :

### TRAVEL & VOUS

39 avenue Valioud – 69110 SAINTE FOY LES LYON

À défaut, aucune réclamation ne sera admise par TRAVEL & VOUS.

**15-2** En cas de réclamation, TRAVEL & VOUS s'engage à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable en vue de résoudre le différend.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

**15-3** En cas de litiges, les conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux français et plus précisément au tribunal judiciaire de Marseille.

## 16 – GARANTIES

### RESPONSABILITE CIVILE

TRAVEL & VOUS a souscrit une garantie Responsabilité Civile relative à l'organisation et la vente de voyages ou de séjour auprès de la compagnie HISCOX - contrat n° HSXIN320026843A pour un montant de 1 500 000 €. Les renseignements concernant les risques couverts et le montant des garanties sont à la disposition du client sur simple demande.

### GARANTIE PROFESSIONNELLE

L'A.P.S.T, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS est caution de TRAVEL & VOUS.

R.C.S : Lyon 921.782.819 Immatriculation ATOUT FRANCE IM069230003